

COURSES :

- Participation : Les épreuves sont ouvertes à toute personne née : en 2012 et après pour le 1 km - en 2006 à 2011 pour le 2 km – en 2013 et avant pour le 5 km et 2007 et avant pour le 10 km.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Le Contrôle médical est indispensable- avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "responsabilité- individuelle-".

- Assurance : "Responsabilité civile" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de La MAIF : contrat 4121633J.
- Parcours : Mesuré par un Officiel selon les normes F.I.A.A. Circuit empruntant les artères de la Ville, les berges de l'étang et du canal de l'Escaut. Le kilométrage sera balisé régulièrement sur le parcours. Les accompagnateurs en bicyclette et mobylette sont interdits.
- Avertissement : si les barrières du passage à niveau se ferment durant la course, les coureurs doivent s'arrêter et attendre l'extinction des feux rouges pour repartir (code de la route : "les trains sont prioritaires sur les usagers de la route").
- Inscriptions : en Mairie, aux heures d'ouverture. Le montant est fixé à :

1 km : 2 € - 2 km : 3 € - 5 km : 7 € - 10 km : 8 €

Les inscriptions par courrier devront parvenir à Madame Céline BONNET, en Mairie de et à Trith-Saint-Léger (59125), avant le 1^{er} Mai 2023, passé ce délai, elles seront acceptées le jour de la Course, à partir de 7h30, moyennant une majoration de 1,50 €. Clôture ferme 1 heure avant le départ de l'épreuve choisie.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : de « La COT Course de la Paix ».

Les inscriptions sur internet au lien suivant :

<https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/>

Le montant est fixé à : 1km : 2€ - 2km : 3€ - 5km : 7€ -10 Km : 8€

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition

Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétitions émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Dossards : les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des coureurs. Ils devront être retirés individuellement le 5 et le 6 Mai au service des sports (situé à côté de la mairie) entre 8h30 et 12h00 et 13h30 et 17h00 ou le jour de la course, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la mairie). Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter, sur la poitrine, le dossard maintenu par 4 épingles qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription- n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu- ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié- en cas d'accident face à ce type de situation.

- Départs et Arrivées : Place Roger-Salengro (près de la Mairie) : 2km : 9h15 – 1km : 9h45 - 10km : 10h00 – 5km : 11h30 - pour les concurrents en fauteuil roulant (port du casque et des gants obligatoires), pour les concurrents en joëlettes et vélo pousseur, (port du casque obligatoire) avec 6 accompagnateurs maximum : départ 10 minutes avant le départ de chaque épreuve.
- Ravitaillements : 2 postes de ravitaillement.
- Assistance médicale : poste de secourisme, docteur.

- Environnement : Respectons la nature « Gardons nos déchets jusqu'à l'arrivée. Des poubelles attendent »
- Sécurité : chaque intersection de voies de circulation sera protégée par un ou des signaleurs.
- Le temps : Visible sur un véhicule précédant la course, et à l'arrivée par affichage électronique.
- Classements : Le classement Scratch et par catégorie sera réalisé grâce à une puce électronique intégrée au dossard pour le 1km, le 2km et le 10 km
Un classement spécifique handisport sera établi. Résultat dans l'heure qui suivra l'arrivée de la dernière course.
- Vestiaires : Les coureurs ont accès aux vestiaires et aux douches du stade Edmond DELEPINE, complexe sportif Jean-Marie CANONNE.
- Animation : animateur présent.
- Parkings : A proximité du départ et de l'arrivée : "Parking S.N.C.F.", près de la Gare, Complexe Sportif « Jean-Marie Canonne ».
- Droit à l'image : Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.
- Résultats : A partir de 11h00, début de la proclamation des résultats et de la remise des récompenses, Place Roger-Salengro.
Résultats sur www.trith.fr et <http://www.lnpca.org>.
- Contrôle : Toute course peut faire l'objet d'un contrôle inopiné antidopage.
- Récompenses : à chaque arrivant des deux épreuves : un cadeau. Nombreuses coupes dans chaque catégorie.

**Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 13h
présence indispensable au moment du tirage et être en possession d'une pièce d'identité avec photo.**

- Pasta party : Pasta party organisée le Lundi 8 Mai à partir de 12h00. Pâtes bolognaise ou pâtes aux légumes à retirer au chalet sur la place de la Résistance, 5€ par personne, sur réservations jusqu'au 03 Mai inclus.
- Annulation course : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent

prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif.

RENSEIGNEMENTS :

03.27.24.69.23 OU 03.27.24.69.32 FAX 03.27.24.78.60 E-MAIL : sporttrith@trith.fr

CATEGORIES D'AGES : L'ANNEE DE NAISSANCE FAIT FOI POUR TOUT LITIGE

Masculins / Féminins

Masters.....	1988 et avant
Séniors.....	1989 à 2000
Espoirs	2001 à 2003
Juniors	2004 à 2005

Masculins / Féminins

Cadets.....	2006 à 2007
Minimes.....	2008 à 2009
Benjamins	2010 à 2011
Poussins	2012 à 2013
Ecole d'athlé	2014 à 2016
Baby athlé	2017 et après

BULLETIN OFFICIEL INDIVIDUEL D'INSCRIPTION DE LA COURSE DE LA PAIX LE 8 MAI 2023

À renvoyer par courrier avant le 1^{er} Mai 2023 à l'adresse indiquée au verso accompagné d'un **chèque à l'ordre de**
« La COT Course de la Paix »

- Je déclare,

Pour les licenciés, avoir remis à l'organisation une copie d'une licence en cours de validité de la FFA.

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

-Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition.

-Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétitions émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.

Seuls les clubs, associations ou entreprises dont les membres sont licenciés FFA peuvent établir une inscription collective de leurs adhérents.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la MAIF : contrat n°4121633J. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films et tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

Je soussignépère, mère ou représentant légal

autorise mon enfant à participer. Je m'engage à prendre connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.